



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-2516 02595-20180619-DELIB25-DE
Reçu le 02/07/2018

Comité Syndical du 19 juin 2018

Délibération n°25/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 mai 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, François Nebout, Didier Villat, Philippe Bouty, Guy Etienne et François Elie.
Mesdames Stéphanie Garcia, Martine Pinville, Fabienne Godichaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot et Jérôme Sourisseau.
Madame Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Objet : Modification de la représentation du Département de la Charente au Comité Syndical du Pôle Image Magelis

L'article 6.1 des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis dispose que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les différents membres. Ce même article fixe le nombre de représentants du Département de la Charente à douze titulaires et douze suppléants.

Ainsi par délibération du 2 juin 2015, le Comité Syndical a pris acte des désignations effectuées par le Conseil Départemental, dont celles de monsieur Frédéric SARDIN en qualité de titulaire, et de madame Fabienne GODICHAUD sa suppléante.

Or, par délibération du 4 mai 2018, le Conseil Départemental a modifié sa représentation au sein de quelques organismes extérieurs. Ainsi, pour le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, madame Fabienne GODICHAUD a été désignée en tant que membre titulaire en remplacement de monsieur Frédéric SARDIN, et monsieur Frédéric SARDIN comme suppléant en lieu et place de madame Fabienne GODICHAUD.

.....

AR PREFECTURE

016-251602595-20180619-DELIB25-DE
Reçu le 02/07/2018

Après en avoir délibéré, et en application des dispositions statutaires précitées, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- prennent acte des changements de représentants (titulaire et suppléant) du Département de la Charente au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis ;
- autorisent monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 02 juillet 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 02 juillet 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 02 juillet 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis